



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 26 juin 2013 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de Coteau-du-Lac, Mario Cadieux, la représentante d'Hudson, Diane Piacenta, la mairesse des Cèdres, Géraldine T. Quesnel, le maire des Coteaux, Réal Boisvert, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Marie-Claude Nichols, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, la maire de Pointe-des-Cascades, Maryse Sauvé, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Réal Brazeau, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, la mairesse de Saint-Clet, Nicole Loiselle, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Patricia Domingos, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le représentant de Saint-Lazare, Michel Lambert, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, la maire de Saint-Zotique, Gaëtane Legault, la mairesse de Terrasse-Vaudreuil, Manon Trudel, le maire de Très-Saint-Rédempteur, Jean Lalonde, le représentant de Vaudreuil-Dorion, François Séguin, et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents monsieur le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, ainsi que mesdames la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, et la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Annie Lévesque.

Sont absents messieurs le maire de L'Île-Cadieux, Marc-André Léger, le directeur général adjoint, Raymond Malo, et le directeur des ressources humaines et du développement social durable, Simon Bellemare, ainsi que madame la directrice des opérations, Nadine Ethier.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

13-06-26-01

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Nicole Loiselle** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 46.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13-06-26-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. REMISE DE SUBVENTIONS

3.1. **CINÉ-CLUB « LA BOÎTE LUMINEUSE »**

Monsieur le préfet accueille mesdames Geneviève Lebel, présidente, et Francine St-Denis, trésorière, pour la remise d'une subvention au montant de 5 160 \$ afin de poursuivre ses activités de projections cinématographiques originales et diversifiées à la population de Vaudreuil-Soulanges.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL**

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.



13-06-26-03

4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 MAI 2013 : ADOPTION

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2013 tel que présenté.

Proposition adoptée.

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

5.1. PRÉSENTATION SUR UN PROJET DE PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS PAR MADAME MARIE-ÉLAINE THIBAUT, COORDONNATRICE AU CENTRE CÂLIN DE SAINTE-MARTHE

Monsieur le préfet accueille madame Marie-Élaine Thibault pour présenter aux membres le projet de plantation d'arbres fruitiers.

5.2. PRÉSENTATION SUR LE PROJET « MAIRESSES OU CONSEILLÈRES, POURQUOI PAS VOUS? » PAR MADAME LINDA CREVIER, COORDONNATRICE AU RÉSEAU DES ÉLUES MUNICIPALES DE LA MONTÉRÉGIE EST (REMME)

Monsieur le préfet accueille madame Linda Crevier pour présenter aux membres le projet « MairesSES ou conseillères, pourquoi pas vous? ».

6. RETOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PRÉFET

Monsieur le préfet informe les membres sur ses représentations et interventions depuis le dernier conseil :

- 3 juin : pelletée de terre officielle du nouveau terminal de CSX Terminaux intermodaux (Salaberry-de-Valleyfield);
- 4 juin : Table des préfets et élus de la Couronne Sud;
- 6 juin : événement Couronne Sud « Tous ensemble d'une seule voie » (Complexe Roméo V. Patenaude, Candiac);
- 7 juin : comité exécutif de la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;
- 8 juin : Concours international de la Grande Menterie en Nouvelle-France (Les Seigneuriales de Vaudreuil-Soulanges);
- 15 juin : conférence de presse – événements uniques à la Plage de Saint-Zotique;
- 17 juin : rencontre sur les dossiers prioritaires du développement économique de l'autoroute 30 (CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent);
- 18 juin : conférence de presse du Festival de cirque Vaudreuil-Dorion;
- 19 juin : ouverture officielle de Shérif ville à la base de plein air Les Cèdres;
- 19 juin : lancement de l'entente en médiation culturelle.

7. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

7.1. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 6 JUIN 2013

Monsieur Jean Lalonde, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-06-26-04

Il est proposé par monsieur **Jean-Pierre Daoust**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des ressources humaines du 6 juin 2013.

Proposition adoptée.

7.2. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 10 JUIN 2013

Monsieur Yvan Cardinal, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

7.3. COMITÉ DES BÂTIMENTS ET DES INFRASTRUCTURES DU 19 JUIN 2013

Monsieur Réal Boisvert, en remplacement de monsieur Marc-André Léger, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-06-26-05

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par madame **Nicole Loiselle** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des bâtiments et des infrastructures du 19 juin 2013.

Proposition adoptée.

7.4. COMITÉ RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DU 20 JUIN 2013

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

13-06-26-06

Il est proposé par madame **Gaétane Legault**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité régional d'aménagement et d'environnement du 20 juin 2013 en précisant aux points 13. et 14. que des bons de commande seront émis pour les mandats octroyés à l'architecte et à l'architecte de paysage.

Proposition adoptée.

PROGRAMME « LE COMPOSTAGE ENTRE À L'ÉCOLE » : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT QUE les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges jouent un rôle primordial dans l'atteinte des objectifs fixés par les PGMR et PMGMR;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2012, le projet a rejoint 8 799 élèves de 25 établissements scolaires dans Vaudreuil-Soulanges et a permis de valoriser 20,1 tonnes de matières organiques;

CONSIDÉRANT l'intérêt et l'offre de services de Solutions Alternatives Environnement inc. pour le programme « Le compostage entre à l'école » du 19 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Le compostage entre à l'école » permettrait, pour l'année scolaire 2013-2014, d'assurer l'entretien, le suivi et l'animation nécessaires pour les écoles déjà équipées d'un composteur ainsi que d'offrir une compostière de type communautaire, de la formation et du soutien technique à 4 nouvelles écoles de niveaux primaire et secondaire dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires sont disponibles au poste 02 450 00 349;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

13-06-26-07

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'octroyer** un contrat à *Solutions Alternatives Environnement inc.* pour le programme « Le compostage entre à l'école » pour un montant de vingt-mille-quatre-cent-quatre-vingt-quinze dollars (20 495 \$) excluant les taxes applicables.

Proposition adoptée.

CONTRAT POUR LA COLLECTE DES FEUILLES D'AUTOMNE 2013

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement du 4 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE, suite à la résolution 12-06-27-20, les municipalités suivantes, soit la ville d'Hudson, la ville de L'Île-Perrot, la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la ville de Pincourt, la municipalité de Rigaud, la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, la municipalité de Saint-Télesphore, la municipalité de Saint-Zotique et la ville de Vaudreuil-Dorion vont, pour une période temporaire de deux ans, procéder au service de la collecte des feuilles d'automne sans la MRC, en fournissant un service au moins équivalent à celui fourni actuellement par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la firme Transport Rolland Chaperon inc. a accepté de procéder à la collecte de feuilles d'automne pour la période du 15 octobre au 30 novembre 2013 pour les municipalités suivantes, soit la ville de Coteau-du-Lac, la municipalité des Cèdres, la municipalité des Coteaux, la ville de L'Île-Cadieux, la municipalité de Pointe-des-Cascades, la municipalité de Pointe-Fortune, la municipalité de Rivière-Beaudette, la municipalité de Saint-Clet, la municipalité de Sainte-Marthe, la ville de Saint-Lazare, la municipalité de Saint-Polycarpe, la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45212 446;

POUR CES MOTIFS,

13-06-26-08

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **de renouveler** le contrat avec la firme *Transport Rolland Chaperon inc.* pour la collecte de feuilles d'automne pour la période du 15 octobre au 30 novembre 2013 pour 6 892 unités à neuf dollars et soixante-dix cents (9,70 \$) par unité et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat pour la période visée.

Proposition adoptée.

PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOCENTRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES À COTEAU-DU-LAC : AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a retenu l'implantation de quatre (4) écocentres sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le comité régional d'aménagement et d'environnement a recommandé de procéder à un appel d'offres public pour les plans et devis séparément de l'appel d'offres pour la surveillance des travaux de construction de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à Coteau-du-Lac;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles sous le poste budgétaire 02 45400 446;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres public pour produire les plans et devis ainsi que le document d'appel d'offres pour les travaux de construction de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à Coteau-du-Lac.

Proposition adoptée.

MODIFICATION DES PLANS ET DEVIS DE L'ÉCOCENTRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES À RIGAUD : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a retenu l'implantation de quatre (4) écocentres sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT les modifications qui doivent être réalisées aux plans et devis ainsi qu'au document d'appel d'offres préparé par dans le cadre d'un précédent contrat, résolution numéro 11-05-25-17;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles sous le poste budgétaire 02 45400 446;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'octroyer** à la firme Genivar un contrat d'un montant forfaitaire dont le contenu est détaillé pour les services professionnels d'ingénierie, afin de modifier les plans et devis ainsi que le document d'appel d'offres de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à Rigaud pour un montant maximal de vingt-quatre-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars (24 999 \$) toutes taxes incluses, **que** ce contrat **soit négocié** par la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

8. PÔLE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

8.1. STATUT DU DOSSIER

Monsieur le préfet fait un suivi du dossier pour l'implantation de l'hôpital. Un communiqué de presse à l'attention du ministre de la Santé et des Services sociaux a été envoyé le 13 juin 2013. La MRC est en attente d'une réponse du ministre d'ici la fin juillet.

9. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)

9.1. STATUT DU DOSSIER

Aucun sujet traité.

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

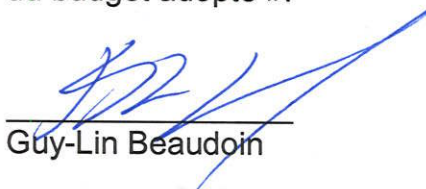


10.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

13-06-26-11

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'adopter** la liste MRC 13-06-26.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-06-26, le tout en fonction du budget adopté ».


Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

10.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES

Monsieur le directeur général fait le suivi sur l'état des finances.

10.3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2012 : CORRESPONDANCE

Monsieur le directeur général fait lecture de la correspondance reçue de madame Jocelyne Poirier, comptable professionnelle agréée de la firme Goudreau Poirier inc., concernant les états financiers 2012 de la MRC. Il précise que ceux-ci seront déposés à la séance d'août.

10.4. GREFFE ET LÉGISLATION

10.4.1. COURS D'EAU : ADJUDICATIONS

10.4.1.1. ENTRETIEN DU COURS D'EAU CHEVRIER

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Chevrier;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-04-24-14 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 25 juin 2013 suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 4 juin 2013 pour le projet d'entretien du cours d'eau Chevrier;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

13-06-26-12

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'adjuger** le contrat relatif aux travaux d'entretien du cours d'eau Chevrier à la compagnie **Béton Laurier inc.** pour un montant total de quatre-vingt-dix-neuf-mille-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (99 199,97 \$) incluant les taxes applicables et **d'affecter** la dépense au poste budgétaire numéro 02 46002 419 et au bassin 5.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

10.4.1.2. ENTRETIEN DES BRANCHES 17 ET 23 DE LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'entretien des branches 17 et 23 de la rivière à la Raquette;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-02-20-22 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 25 juin 2013 suite à l'appel d'offres public en date du 4 juin 2013 pour le projet d'entretien des branches 17 et 23 de la rivière à la Raquette;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

13-06-26-13

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'adjuger** le contrat relatif aux travaux d'entretien des branches 17 et 23 de la rivière à la Raquette à la compagnie *Béton Laurier inc.* pour un montant total de cinquante-neuf-mille-deux-cent-cinquante-deux dollars et trente-sept cents (59 252,37 \$) incluant les taxes applicables et **d'affecter** la dépense au poste budgétaire numéro 02 46002 419 et au bassin 2.

Proposition adoptée.

10.4.1.3. ENTRETIEN DES BRANCHES 2 ET 3 DU TRIBUTAIRE DE LA RIVIÈRE QUINCHIEN

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'entretien des branches 2 et 3 du tributaire de la rivière Quinchien;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-02-20-23 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 25 juin 2013 suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 4 juin 2013 pour le projet d'entretien des branches 2 et 3 du tributaire de la rivière Quinchien;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

13-06-26-14

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'adjuger** le contrat relatif aux travaux d'entretien des branches 2 et 3 de la rivière Quinchien à la compagnie *Béton*



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Laurier inc. pour un montant total de vingt-neuf-mille-neuf-cent-quinze dollars et quatre-vingt-treize cents (29 915,93 \$) incluant les taxes applicables et **d'affecter** la dépense au poste budgétaire numéro 02 46002 419 et au bassin 7.

Proposition adoptée.

10.4.2. COURS D'EAU : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION OU PUBLIC

APPELS D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien des cours d'eau suivants sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges : Lussier-Prieur et Bas-de-la-Rivière-Sud;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Réal Brazeau**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à des appels d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- Lussier-Prieur (bassin no 1, municipalité de Sainte-Justine-de-Newton);
- Bas-de-la-Rivière-Sud (bassin no 4, municipalité de Rigaud).

Proposition adoptée.

APPELS D'OFFRES PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien des cours d'eau suivants sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges : CNR et Trait-Carré Lotbinière et sa branche 1;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Réal Brazeau**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à des appels d'offres publics pour les travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- CNR (bassin no 1, municipalité de Sainte-Justine-de-Newton);
- Trait-Carré Lotbinière et sa branche 1 (bassin no 7, ville de Saint-Lazare).

Proposition adoptée.

11. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

13. SÉCURITÉ

13.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

13-06-26-15

13-06-26-16

13.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Madame la directrice du greffe et du contentieux informe les membres que le ministère de la Sécurité publique a approuvé la modification concernant la demande de la municipalité Les Coteaux pour la modification au schéma de couverture de risques en sécurité incendie envoyée au ministre de la Sécurité publique (résolution numéro 13-02-20-12). Celle-ci est en vigueur depuis le 18 juin 2013.

13.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

14. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

15. ENVIRONNEMENT

15.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

15.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

15.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

16. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

16.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

16.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

16.1.1.1. MUNICIPALITÉ DES COTEAUX : RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE NUMÉROS 177, 178, 179, 180 ET 181

CONSIDÉRANT QUE le Règlement du plan d'urbanisme numéro 177 de la municipalité des Coteaux a pour objet de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de lotissement numéro 178 de la municipalité des Coteaux a pour objet le remplacement du Règlement de lotissement numéro 17;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement des permis et certificats numéro 179 de la municipalité des Coteaux a pour objet le remplacement du Règlement des permis et certificats numéro 18;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 180 de la municipalité des Coteaux a pour objet le remplacement du Règlement de zonage numéro 19;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 181 de la municipalité des Coteaux a pour objet de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements de concordance numéros 177, 178, 179, 180 et 181 de la municipalité des Coteaux indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

13-06-26-17

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **que** le conseil **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements de concordance numéros 177, 178, 179, 180 et 181 de la municipalité des Coteaux.

Proposition adoptée.

16.1.1.2. MUNICIPALITÉ DE RIGAUD : RÈGLEMENTS NUMÉROS 273-01-2013, 275-05-2013, 275-06-2013, 276-01-2013 ET 277-02-2013

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 273-01-2013 de la municipalité de Rigaud a pour objet la modification du Règlement de lotissement numéro 273-2010 aux fins de modifier plusieurs dispositions et de corriger des coquilles;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 275-05-2013 de la municipalité de Rigaud a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 275-2010 afin de modifier plusieurs dispositions;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 275-06-2013 de la municipalité de Rigaud a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 275-2010 afin de modifier plusieurs dispositions;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 276-01-2013 de la municipalité de Rigaud a pour objet la modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 276-2010 afin de modifier plusieurs dispositions;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 277-02-2013 de la municipalité de Rigaud a pour objet la modification du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de modifier plusieurs dispositions;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 273-01-2013, 275-05-2013, 275-06-2013, 276-01-2013 et 277-02-2013 de la municipalité de Rigaud indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

13-06-26-18

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **que** le conseil **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 273-01-2013, 275-05-2013, 275-06-2013, 276-01-2013 et 277-02-2013 de la municipalité de Rigaud.

Proposition adoptée.

16.1.1.3. VILLE DE SAINT-LAZARE : RÈGLEMENTS NUMÉROS 910, 911 ET 912

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 910 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 aux fins de créer la zone H*-333, d'ajouter une grille des spécifications pour la zone H*-333 et de modifier la grille des spécifications de la zone C*-316;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 911 a pour objet la modification du Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 775 afin d'ajouter des critères spécifiques à la zone H*-333;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 912 a pour objet la modification du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 776 afin d'assujettir la zone H*-333 au Règlement sur les PIIA pour les habitations multifamiliales de quatre logements et plus;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 910, 911 et 912 de la ville de Saint-Lazare indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

13-06-26-19

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **que** le conseil **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 910, 911, 912 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

**16.1.1.4. MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE : RÈGLEMENTS
NUMÉROS 280-01-13, 281-02-13, 282-03-13, 283-01-13 ET 309-13**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 280-01-13 a pour objet la modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 280-09 aux fins d'ajouter des dispositions sur les coupes forestières et d'aménagement, de modifier les tarifs exigés pour l'émission des permis et certificats et de modifier les dispositions sur les infractions et peines;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 281-02-13 a pour objet la modification du Règlement de lotissement numéro 281-09 afin de modifier les dispositions sur les infractions et peines;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 282-03-13 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 282-09 aux fins d'ajouter des définitions, d'ajouter des dispositions relatives aux coupes forestières en zone agricole et de modifier les dispositions sur les infractions et peines;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 283-01-13 a pour objet la modification du Règlement de construction numéro 283-09 afin de modifier les dispositions relatives aux infractions et peines;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 309-13 a pour objet l'adoption d'un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 280-01-13, 281-02-13, 282-03-13, 283-01-13 et 309-13 de la municipalité de Saint-Télesphore indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

13-06-26-20

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **que** le conseil **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 280-01-13, 281-02-13, 282-03-13, 283-01-13 et 309-13 de la municipalité de Saint-Télesphore.

Proposition adoptée.

**16.1.1.5. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENTS NUMÉROS
1270-44, 1270-45, 1274-14, 1275-184, 1275-185, 1275-186, 1275-
187 ET 1276-07**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-44 a pour objet la modification du Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'agrandir l'aire d'affectation « habitations de moyenne à forte densité » (H-MF) à même l'aire d'affectation institutionnelle;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-45 a pour objet la modification du Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'ajouter comme usage autorisé à l'affectation « industrie mixte » l'usage « services aux entreprises et bureaux professionnels » dans le secteur localisé de part et d'autre de la rue Chicoine à l'ouest du rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1274-14 a pour objet la modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 1274 afin d'ajouter une définition d'« aménagement paysager »;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-184 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les normes concernant les habitations non agricoles ou non requises pour l'agriculture dans une zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 1275-185 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter une norme de stationnement pour la zone C2-1005;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 1275-186 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser certains usages dans la zone I2-752;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 1275-187 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter des dispositions relatives au gazon synthétique ou artificiel;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 1276-07 a pour objet la modification du Règlement de construction numéro 1276 afin de modifier les dispositions relatives au chauffage au bois et à la reconstruction d'un bâtiment agricole;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1270-44, 1270-45, 1274-14, 1275-184, 1275-185, 1275-186, 1275-187 et 1276-07 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

13-06-26-21

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **que** le conseil **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1270-44, 1270-45, 1274-14, 1275-184, 1275-185, 1275-186, 1275-187 et 1276-07 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

**16.1.1.6. MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC : RÈGLEMENT
NUMÉRO 300-07**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 300-07 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 300 aux fins d'interdire le stationnement de camions, remorques, camions-remorques, véhicules lourds et autobus dans les cours avant de la zone industrielle et de permettre les abris vestibules dans les cours latérales et arrières durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 300-07 de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

13-06-26-22

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 300-07 de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Proposition adoptée.

17. DÉVELOPPEMENT

17.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1.1. CRÉ VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT – DEMANDE D'INFORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RELIÉ À L'AUTOROUTE 30 : POSITIONNEMENT

13-06-26-23

Il est proposé par monsieur **Réal Brazeau**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'entériner** les lettres de correspondance de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et du Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges concernant le développement économique relié à l'autoroute 30.

Proposition adoptée.

17.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

18. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

19. CULTURE

Aucun sujet traité.

20. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

21. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Poirier s'interroge sur le traitement de la demande faite par la municipalité de Saint-Polycarpe pour le raffinement des zones à risques de glissement de terrain. Madame la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement confirme que l'analyse de cette demande sera effectuée lors de la révision du schéma d'aménagement qui s'amorcera au printemps 2014.

Monsieur le préfet, en rapport avec l'explosion de l'usine B.E.M. du 20 juin dernier, remercie le travail des services incendie, du Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges (CSSS-VS) et de l'agence de la santé, ainsi que tous les partenaires impliqués. Il souligne également le soutien et l'intervention de 146 pompiers provenant de 14 services d'incendie différents. Madame Legault, maire de Saint-Zotique, mentionne également la mobilisation de l'hôpital du Suroît.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Antonio Peligrino, citoyen de la ville de Pinckourt, demande où en est le dossier de l'hôpital. Monsieur le préfet lui répond qu'un communiqué de presse à l'attention du ministre de la Santé et des Services sociaux a été envoyé le 13 juin 2013. La MRC est en attente d'une réponse du ministre d'ici la fin juillet pour le choix du site.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Il demande aussi combien de temps cela pourrait prendre pour dézoner le terrain choisi pour l'emplacement du futur hôpital. Le directeur général lui répond qu'il n'y a pas de dézoning si un décret gouvernemental est adopté, ce qui accélère le dossier.

23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

13-06-26-24

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **que** la séance **soit levée** à 20 h 52.

Proposition adoptée.


ROBERT SAUVÉ
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier